

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2024-081**

Election d'une Commission de délégation de service public

<b>Date de convocation :</b> 24 mai 2024	<b>Liste des délibérations affichées le :</b> 31 mai 2024		
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> 83	<b>Présents :</b> 43 à l'ouverture de la séance		
<b>Absents et dépôts de pouvoirs :</b> 3	<b>Excusés :</b> 25	<b>Autres absents :</b> 12	<b>Votants :</b> 46

**Présents :** Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose-Marie DAROT (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean-Jacques GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Krystel LAENGER (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec) et Jeanine BOULET (St Louis et Parahou), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et David RODRIGUES (Villefort).

**Procurations :** Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Christian ARAGOU (Le Bousquet) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens) et Pierre CASTEL (Quillan) à Sophie BOUTTIER (Quillan).

**Excusés :** Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Daniel CALVI (Ginoles), Lydie MUNIER (Joucou), Alain BONNERY (Nébias), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Olivier FERRIER (Puivert), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette) et Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers).

**Absents :** Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Eric ASTIER (Corbieres), Claire THENARD (Courtauly), François LACROIX (Espezet), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan) et Serge BACAVE (Saint Benoit)

**Secrétaire de séance :** David FERNANDEZ

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public. Cette Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Concernant les intercommunalités, la commission est composée du Président, ou de son représentant, et par cinq membres du Conseil municipal élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la

représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sa  
préférentiel. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants

Il y a donc lieu d'élire cette commission de délégation de service public, qui serait constituée pour toute la durée restante du mandat, pour l'ensemble des contrats de concession.

#### Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L. 1411-5, D.1411-4 et D.1411-5,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Considérant l'invitation formulée pour le dépôt des listes afin de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant qu'une seule liste est soumise au vote,

#### Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	43	Suffrages exprimés	46
Retraits avant vote	0	Pour	46
Abstentions	0	Contre	0

#### DECIDE :

**Article 1 :** Le principe de constitution d'une CDSP permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée restante du mandat est approuvé, le Conseil statuant sur l'élection de ses membres par un vote à main levée.

**Article 2 :** Les conseillers communautaires suivants sont élus membres de la CDSP des Pyrénées audoises :

#### Membres titulaires :

- Jacques GALY
- Yves ANIORT
- Serge MOUNIE
- Cédric PLICHARD
- Evelyne GARROS

#### Membres suppléants :

- Jean-Christophe GAUVRIT
- Marielle BASTOU
- Hervé CHAPUT
- Jacques de la PIQUERIE
- Sophie BOUTTIER

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 17.06.2024
- ❖ et de sa publication le 17.06.2024